

RETOUR SUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 26 MARS 2021

UN BUDGET 2021 POUR ACCOMPAGNER LA RELANCE ET PRÉPARER L'AVENIR

Vendredi 26 mars, les Conseillers d'Auray Quiberon Terre Atlantique se réunissaient à Etel pour le vote du **premier budget de cette nouvelle mandature**. L'occasion de présenter **une situation financière toujours saine et maîtrisée** malgré une baisse sensible des recettes de fonctionnement et une hausse des dépenses **liées à la gestion de la crise sanitaire et économique**. Ce budget 2021 se veut, conformément aux orientations débattues lors du Conseil du 18 février dernier, **ambitieux pour soutenir la reprise économique** et poursuivre les efforts importants engagés en matière de qualité de l'eau, de traitement des déchets et de mobilités douces.

UN BUDGET 2020 CONFORME AUX PRÉVISIONS

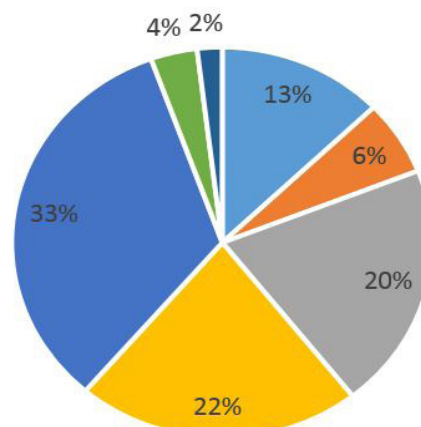
Conformément aux crédits votés par le Conseil Communautaire du 7 février 2020, le budget 2020 (budgets principal et annexe cumulés) s'élève à 115,5 M€ en dépenses et 136,2 M€ en recettes, **soit un excédent net consolidé de 20,7 M€**.

113 M€ INVESTIS SUR 7 ANS

Le niveau d'investissement annuel moyen sur la période 2014-2020 est de 16,1 M€, soit **plus de 113 M€ sur les 7 ans dont 61 498 992 € de budget annexe**, les 51 724 645 € restant se répartissant comme suit sur le budget principal :

Budget principal (2014-2020)

- Economie (6 617 694€)
- Aménagement et habitat (3 211 818€)
- Très haut débit (10 540 889€)
- Déchets, paysage et environnement (11 325 246€)
- Transports et déplacements (17 185 241€)
- Sport et culture (1 849 067€)
- Petite enfance (994 690€)



DES INDICATEURS FINANCIERS PERMETTANT DE SE PROJETER SUR L'AVENIR

Ce dernier exercice s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale dont l'impact sur les finances communautaires 2020 atteint 2,2 M€. Néanmoins, la Communauté de Communes est restée mobilisée dans la réalisation de ses projets, et finalisera en 2021 la démarche engagée dans la définition de son projet de territoire.

UNE TRÈS BONNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

En effet, en 2020, les budgets agrégés font apparaître une capacité de désendettement de 2,4 ans, bien en deçà des recommandations nationales fixées à 12 ans.

DES TAUX D'IMPOSITION CONSTANTS

Cette année encore, le Conseil Communautaire reconduit à l'identique les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (9,09 %), la taxe sur le foncier bâti (0,337 %), la taxe sur le foncier non bâti (2,16 %) et la contribution foncière des entreprises (21,73 %), ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (9,86% et 10,54%).

ZOOM SUR LA FISCALITÉ

(comparaison avec les moyennes nationales)

	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	MOYENNE NATIONALE
Taxe d'habitation	9,09 %	8,84 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,337 %	3,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,16 %	7,86 %
Cotisation foncière des entreprises	21,73 %	25,14 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	zone 1 : 9,86 % zone 2 : 10,54 %	11,11 %

Zone 1 : Auray, Brech, Camors, Hoedic, Houat, Landaul, Landévant, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Sainte-Anne d'Auray, Locoat-Mendon

Zone 2 : Carnac, Crac'h, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Plouharnel, Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre Quiberon, Betz, Erdeven, Etel

UNE SITUATION SAINNE QUI PERMET LA POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

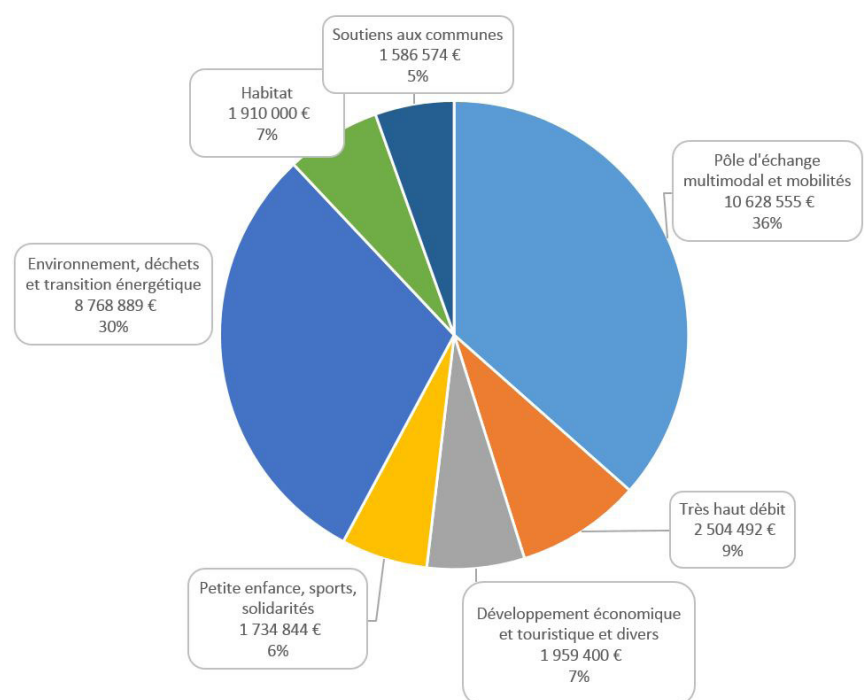
Cette trajectoire financière, qui intègre les impacts de la crise sanitaire, permet d'envisager sereinement les investissements menés cette année, et dont voici les principaux projets :

BUDGET PRINCIPAL : plus de 29 millions d'euros d'investissement en 2021 pour les mobilités, l'environnement, l'habitat, le développement économique et touristique, le très haut débit et les politiques de cohésion sociale (sports, petite enfance...)

EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

Les Déchets, la Gestion et la Valorisation des Ressources

- 1 M€ pour requalifier la déchetterie de Quiberon
- 1,07 M€ pour assurer l'entretien de l'UIOM
- 450 000 € pour renouveler des colonnes de collecte, des bacs et composteurs
- 80 000 € pour acquérir un broyeur pour Houat et Hoedic
- 200 000 € d'acquisition d'un terrain dans le cadre de la modernisation de la déchetterie de Carnac
- 210 000 € pour la réhabilitation du site du Sclégen à Crac'h



Le Développement Economique

- 684 000 € pour l'extension de la pépinière et l'Atelier des Entreprises
- 170 000 € pour l'aménagement des parcs d'activités
- 2,5 M€ pour déployer le Très Haut Débit

L'Habitat

- 1,7 M€ pour mettre en œuvre le PLH 2016-2021 (actions foncières, aide au Logement et à l'Hébergement, aide à la réhabilitation du parc privé, accompagnement aux Communes)
- 210 000 € pour l'élaboration du Programme Local de l'habitat 2022-2027

Les Transports et la Mobilité

- 9,4 M€ pour finaliser les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal
- 663 000 € pour créer, aménager et sécuriser les pistes cyclables d'intérêt communautaire
- 300 000 € pour mener l'études sur la ligne Auray-Quiberon-Les îles

La Petite Enfance

- 1,3 M€ pour la construction du multi accueil à Erdeven
- 230 000 € pour la modernisation du multi accueil les P'tits Loups à Carnac

Les Solidarités

- 1,36 M€ de fonds de concours aux Communes
- 225 000 € de fonds de soutiens pour l'aménagement de pistes cyclables
- 40 000 € pour le Pass Asso

BUDGETS ANNEXES : plus de 15 millions d'euros d'investissement en 2021 pour la qualité de l'eau

- 12,6 M€ pour sécuriser et raccorder les réseaux et adapter certaines stations d'épuration dans le cadre du plan Marshall
- 2,5 M€ pour moderniser et étendre le réseau d'eau potable
- 431 300 € pour aider à réhabiliter des systèmes d'Assainissement Non Collectif non conformes

LA SOLIDARITÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans ce contexte d'incertitude, Auray Quiberon Terre Atlantique maintient plus que jamais ses engagements **auprès des Communes, en mobilisant plus de 1,36 M€ de fonds de concours**, mais également **auprès des associations d'intérêt communautaire**, en particulier la Mission Locale (170 000 euros), la Maison des P'tits Loups (330 000 euros), Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan (25 000 euros), l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés (48 000 euros), Ti Douar Alre (85 000 euros) et le Cercle Nautique de la Ria d'Etel (34 000 euros). Elle mise également sur son partenariat avec la Région Bretagne pour déployer **le Pass Asso, un dispositif exceptionnel pour soutenir les associations les plus impactées par la crise sanitaire.**



||| « PASS ASSO » : UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE DE LA RÉGION ET D'AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS LES PLUS IMPACTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

Afin de soutenir le tissu associatif du territoire durement touché par la crise de Covid-19, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique propose de contribuer au PASS Asso, un dispositif d'aide Régionale exceptionnel dédié tout particulièrement aux associations ayant des salariés et se trouvant actuellement en situation de fragilité. Le mode de fonctionnement de ce coup de pouce conjoint : 1 € versé par Auray Quiberon Terre Atlantique = 1 € donné par la Région.

UN VIVIER DE 2300 ASSOCIATIONS

Sur le territoire, la richesse associative porte un chiffre : 2300. 2298 associations très exactement, réparties en 24 communes, soit une centaine d'associations pour chacune. Environ 10 % d'entre elles ont des salariés, 1 à 2 en grande majorité, quelquefois davantage, représentant entre 1200 et 1500 emplois sur le territoire.

PROTÉGER LES EMPLOIS ASSOCIATIFS

Animation, sport, culture, loisirs... : la crise sanitaire actuelle a soudainement fait taire une grande majorité de ces associations. Depuis mars 2020, la pandémie les a contraintes à annuler ou à modifier leurs manifestations habituelles, renonçant de fait aux recettes qu'elles génèrent et impactant fortement leur équilibre financier, et en première ligne le maintien des emplois.

1 € LOCAL = 1 € RÉGIONAL

Soucieuse de « préserver la vitalité associative dans les territoires », la Région s'associe aux Communautés de Communes pour porter cette subvention exceptionnelle aux associations. Baptisé « Pass Asso », ce fonds de soutien s'adresse aux associations les plus précaires via une « double aide » : pour 1 € versé par Auray Quiberon Terre Atlantique, 1 € sera versé par la Région Bretagne. La dotation financière totale de l'intercommunalité s'élève à 40 000 €, soit une somme totale de 80 000 € mise à disposition des associations du territoire grâce à la bonification de la Région.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Cette aide est dédiée aux associations très fragilisées par la crise sanitaire et répondant aux critères suivants :

- Association de statut « loi 1901 », employant entre 1 et 10 salariés
- Ayant son siège sur l'une des communes du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- Exerçant une activité contribuant à la vitalité associative du territoire et dont les objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux de la Communauté de Communes et de la Région
- Présentant des difficultés financières du fait de la crise sanitaire (état des comptes 2020 présentant un résultat négatif significatif et état de la trésorerie au 1er janvier 2021)
- Démontrant avoir été empêchée de réaliser ses actions, manifestations et autres évènements au cours de l'année 2020 et du 1er semestre 2021

||| **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

La Communauté de Communes envisage l'exercice de la compétence « Mobilités »

La Loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) permet désormais aux Communautés de Communes d'exercer, sur leur territoire, la compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » au niveau local, au même titre que les Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et Métropoles. Si cette délibération est approuvée par les Communes, Auray Quiberon Terre Atlantique pourra alors envisager de coordonner la compétence « Mobilités » sur le territoire. Dans le cas contraire, l'ensemble des politiques de mobilités et des solutions de transports du territoire seraient gérées directement par la Région Bretagne.

Une conclusion partagée

Auray Quiberon Terre Atlantique concerta depuis plusieurs mois l'ensemble des Communes afin de leur présenter les enjeux de mobilités à l'échelle intercommunale. Ces échanges ont permis de confirmer l'opportunité que représente cette prise de compétence pour le territoire. Conforté par cette conclusion partagée, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité la prise de compétence mobilités. Il appartient à présent aux communes de délibérer elles-mêmes pour approuver cette prise de compétences et la modification des statuts communautaires en découlant, pour une mise en application au 1er janvier.

Une stratégie locale adaptée aux spécificités du territoire

La Communauté de Communes pourra alors, en concertation avec la Région, les Communes, les collectivités voisines, les partenaires publics, les associations, collectifs d'usagers et entreprises du territoire, définir et développer sa propre stratégie locale de mobilité en cohérence avec les projets communautaires et communaux en matière d'environnement, d'aménagement, d'habitat, de tourisme, d'économie, d'emploi... Elle pourra, le cas échéant, et selon les moyens alloués, adapter les niveaux de services.

Qu'est-ce que cela va changer au 1er juillet prochain ?

L'ensemble des services de transports actuels perdureront selon les mêmes modalités : la Communauté de Communes et les Communes veilleront à maintenir leurs services de navettes estivales (Trinibus, Quibus, Carnavette). La Communauté de Communes assurera également la gestion du réseau Ti Bus et Auray Bus et des lignes estivales intercommunales vers les plages. Pour sa part, la Région continuera d'assurer la gestion des lignes de transports Breizhgo, des Trains Express Régionaux, des liaisons maritimes et des transports scolaires dont elle a la charge. Une convention de partenariat sera mise en place pour bien définir les actions de la Région et de la Communauté de Communes sur le territoire en matière de mobilités.

||| **DECHETS PROFESSIONNELS EN DECHETERIE**

Une tarification adaptée au coût du traitement

Les déchèteries sont des équipements dédiés aux particuliers. Pour autant, la Communauté de Communes a souhaité, en 2016, en faire bénéficier les professionnels du territoire à des tarifs relativement bas. Au regard des coûts importants de gestion, de transport, de traitements et de l'augmentation des volumes de déchets verts, de gravats et de matériaux non valorisables déposés en déchèterie par les professionnels, la Communauté de Communes souhaite, en concertation avec les représentants des artisans du territoire, faire évoluer les tarifs.

Depuis plus de 5 ans, la Communauté de Communes autorise les artisans à déposer leurs déchets (issus des travaux de construction, d'aménagement ou d'entretien des jardins). Ces tarifs n'ont jamais évolué et sont les plus bas du département. Pour autant, les coûts et les volumes de traitement augmentent chaque année de manière significative.

Un accord trouvé avec les professionnels du territoire

C'est pourquoi, afin de rééquilibrer la prise en charge financière des déchets des professionnels, une concertation menée avec leurs représentants (CCI, CMA, CAPEB, FFB, Medef notamment) a abouti à un accord sur les tarifs suivants (qui restent inférieurs au coût de traitement pour la collectivité) :

Matériaux	Tarifs depuis 2016 (en €/m3)	Proposition de tarifs 2021 (en €/m3)	Coûts de traitement 2021 (en €/m3 TTC)
Gravats	9,18	20	33
Déchets verts	9,18	14	15
Tout Venant	14,91	25	39
Bois	14,91	19	19

Afin de laisser le temps aux artisans de s'adapter à cette évolution, la Communauté de Communes n'appliquera ces tarifs qu'à partir 1er septembre prochain.

ECONOMIE

L'Écloserie : des locations ponctuelles de bureaux pour adapter l'offre à la demande

Avec la crise sanitaire, la collectivité a vu le nombre de demandes d'espaces de travail augmenter de manière significative. Aussi, afin de répondre à ce nouveau besoin, la Communauté de Communes envisage de louer 4 des 8 bureaux situés à l'Écloserie (Plouharnel) pour les besoins ponctuels des entreprises du territoire.

En effet, au-delà d'une bonne connexion internet, d'un confort certain, d'un espace de convivialité et d'une salle de réunion, l'Écloserie bénéficie d'un emplacement stratégique aux portes de la presqu'île de Quiberon et à 10 minutes d'Auray.

C'est pourquoi, afin de compléter l'offre d'accueil qu'elle propose aux entreprises (incubateur, pépinière et espaces de co-working de l'Atelier des Entreprises), l'exécutif propose d'ouvrir dans ce lieu dédié au monde économique 4 bureaux à la location pour une demi-journée ou plusieurs semaines aux tarifs suivants (en adéquation avec les structures similaires du département) :

Demi-journée : 35 euros HT

Journée : 45 euros HT

Semaine (5 jours consécutifs) : 125 euros HT

